

Santé Québec Laurentides

PAR COURRIEL

Saint-Jérôme, le 24 août 2026

Aux responsables des parcs et espaces naturels des Laurentides

Objet : Outils de sensibilisation et de prévention

Madame,
Monsieur,

Dans un objectif de prévention et de promotion de la santé, la Direction de santé publique vous invite à sensibiliser votre personnel ainsi que les visiteurs fréquentant vos installations aux mesures recommandées pour réduire les risques d'exposition aux maladies transmises par les tiques, les moustiques et certains animaux sauvages. Nous souhaitons également vous informer que le risque de contracter la maladie de Lyme est maintenant considéré comme élevé dans la majorité des municipalités des Laurentides. Vous pouvez consulter ici la [carte des secteurs à risque](#).

Dans les secteurs les plus fréquentés, certains aménagements peuvent contribuer à réduire les contacts entre les usagers et les habitats propices aux tiques. À titre d'exemple, l'utilisation de matériaux inertes pour les sentiers et l'entretien de bandes dégagées en bordure de la végétation dense constituent des mesures susceptibles de réduire l'exposition aux tiques.

Nous vous encourageons à diffuser ces outils dans vos installations et à les partager auprès de vos employés afin de favoriser l'adoption de comportements préventifs :

Affiches et dépliants pour la sensibilisation des visiteurs

- La tique peut transmettre la maladie de Lyme, l'anaplasmose et d'autres maladies. Demeurez dans les sentiers
- Profitez du plein air sans tiquer
- Avant qu'un moustique vous pique... Protégez-vous !
- Avant qu'une tique vous pique... Protégez-vous !
- Attention : les animaux sauvages peuvent avoir la rage

Pour les travailleurs et travailleuses :

- Feuille [Maladie de Lyme - Découvrez comment vous protéger](#)
- Feuille [Moustiques : Apprenez à vous protéger](#)

Pour les employeurs :

- Feuille [Maladie de Lyme - Découvrez comment protéger vos travailleurs](#)
- Feuille [Moustiques : Apprenez à protéger vos travailleurs](#)

Nous invitons également les employeurs à s'assurer que les travailleurs et travailleuses exposés connaissent les mesures de prévention appropriées et disposent des moyens nécessaires pour réduire leur exposition.

Des informations supplémentaires, notamment des stratégies d'aménagement et d'entretien des espaces fréquentés ainsi que des affiches sont disponibles pour consultation et impression en ligne aux adresses suivantes :

[Boîte à outils pour les milieux municipaux : prévention des maladies transmises par les moustiques | Institut national de santé publique du Québec](#)

[Boîte à outils pour les milieux municipaux : prévention des maladies transmises par les tiques | Institut national de santé publique du Québec](#)

Nous reconnaissons les nombreux bienfaits des activités physiques, récréatives et de plein air sur la santé physique, mentale et sociale. Notre démarche vise à soutenir une fréquentation sécuritaire des milieux naturels en favorisant l'adoption de mesures préventives simples, efficaces et compatibles avec la pratique d'activités de plein air.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre contribution à la protection de la santé de la population et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

La Direction de santé publique des Laurentides